



## TRIBUNES LIBRES

### MAJORITÉ MUNICIPALE Saint-Chamond, Cap Maintenu

Alors que l'année 2026 commence, le Conseil Municipal de décembre 2025 a une nouvelle fois apporté la preuve de la gestion saine et de la rigueur inébranlable qui guident l'action de notre majorité. La présentation de la seconde décision modificative (DM) du budget n'est pas un simple ajustement comptable, mais un manifeste de notre prudence et de notre performance, garantissant que l'équilibre global du budget n'est pas modifié. Face aux manœuvres politiciennes de l'ombre, notre priorité reste la clarté et le service aux Saint-Chamonais.

Une charge inacceptable de l'État et une gestion locale assumée

Cette DM n°2 révèle, hélas, la lourdeur des contraintes qui pèsent sur nos finances, imposées une nouvelle fois sans concertation par un État dont nous dénonçons fermement la mauvaise gestion. L'augmentation soudaine des cotisations à la CNRACL, suite à un décret publié au mépris de toute consultation et après le vote de notre budget, nous contraint à ajouter 436 600 € en dépenses. Nous assumons de dire que cette décision est choquante. Elle impose à notre commune une dépense supplémentaire de 360 000 € par an pendant quatre ans. Que l'opposition cesse de nous accuser d'avoir fait alliance avec les responsables de cette situation : notre seul camp est celui de Saint-Chamond, et nous dénonçons sans ambiguïté la gestion de l'État qui a commis une erreur d'estimation de près de 40 % de son propre déficit public.

Des recettes et des économies structurelles

Fort heureusement, notre saine gestion permet de transformer les ajustements en opportunités pour nos concitoyens et nos projets d'avenir.

Cette DM n°2 intègre des recettes nouvelles et essentielles :

- Une participation du Département de 30 500 € pour l'utilisation de nos équipements sportifs par les collèges.
- Des remboursements d'EDF à hauteur de 80 425 €.
- La reprise d'une provision de 200 000 €, que nous avions mise de côté par prudence lorsque la loi de finances 2025 n'était pas encore connue.

De plus, cette modification budgétaire valide des choix d'efficacité qui bénéficient directement aux Saint-Chamonais, comme la diminution de 100 000 € de la dépense d'éclairage public. Ce gain est le fruit de notre politique volontariste d'installation d'ampoules LED et de la diminution de l'intensité lumineuse.

Notre solvabilité, gage de l'avenir

Malgré les critiques de l'opposition qui s'inquiète de l'ampleur de notre budget d'investissement et de notre recours à l'emprunt, la réalité est celle d'une ville solide, qui prépare l'avenir sans grever les générations futures.

Nous avons récemment négocié un emprunt de 2 M€ à un taux jugé "excellent" de 2,2 %, une preuve éclatante de la confiance qu'inspire notre gestion. Notre capacité à investir est d'ailleurs démontrée par notre ratio de désendettement, qui se situera à seulement 5,8 ans à la fin de 2025. Ce chiffre est non seulement bien en deçà du seuil critique de 10 ans et du seuil limite de 12 ans, mais il est également plus favorable que celui de Saint-Etienne Métropole dont le ratio est attendu entre 6 et 7 ans en 2025, voire 10,5 ans pour son budget 2026.

Cette décision modificative n'est donc pas un aveu de faiblesse, mais la confirmation de notre robustesse financière. Elle permet de sécuriser des projets cruciaux tout en garantissant la non augmentation des bases des impôts locaux depuis 2014.

Notre majorité continuera d'avancer, avec loyauté et travail, au service exclusif des Saint-Chamonais. Notre bonne gestion est le socle sur lequel nous bâtissons l'avenir : nous investissons aujourd'hui en toute sécurité, car nous avons su préserver nos ressources, offrant ainsi à la ville un cap financier fiable au milieu de la tempête économique nationale.

### Saint-Chamond pour tous, l'écologie populaire

Maintenir les commerces fermés le dimanche est essentiel à la préservation d'un équilibre collectif souvent fragilisé par le rythme et l'agitation quotidienne. Ce jour de repos offre à chacun la possibilité de se retrouver entre amis, en famille, loin de la pression constante de cette société de surconsommation. L'accès à la culture à travers le patrimoine qui nous entoure, la musique, le cinéma et aussi grâce à l'éducation populaire transmise par nos associations nourrit bien davantage notre humanité que l'appel mercantile continu. En protégeant ce moment partagé, on défend non seulement la qualité de vie des citoyens, mais aussi la richesse du lien social et culturel qui fait vivre nos communautés. Pourquoi ne pas avoir pensé les dimanches autour de spectacles gratuits, accessibles à toutes et à tous, au sein de l'espace culturel Notre Dame plutôt que d'y installer les chalets du marché de Noël qui ont toute leur place dans les rues du centre-ville proche des commerces locaux ?

**Christiane Marquet-Massardier et Romain Pipier**

## CONSEIL MUNICIPAL

### OPPOSITION MUNICIPALE

#### Saint-Chamond d'abord

À Saint-Chamond, nous ne sommes pas dans l'opposition pour compter les points, mais pour regarder lucidement ce que d'autres préfèrent ignorer. Notre rôle est simple : protéger ceux que la majorité malmène ou laisse de côté : associations, bénévoles, acteurs de terrain, commerçants, habitants de chaque quartier, etc.

Depuis des années, les Couramiauds voient leurs fins de mois se tendre pendant que l'État toujours plus obèse réduit nos marges d'action locale. Les initiatives citoyennes peuvent s'épuiser, non par manque d'énergie, mais sous le poids d'une administration qui s'épaissit et d'un pouvoir municipal passif.

Mais nous refusons la fatalité ! L'élan civique existe. La volonté de faire mieux est possible. Et, comme le rappelait Bernanos, "on ne subit pas l'avenir, on le fait".

À condition de le vouloir. Améliorer le quotidien des habitants n'a rien d'utopique : c'est un choix politique, clair, assumé, prioritaire.

Seuls les Couramiauds pourront tout changer : c'est mon voeu pour 2026, bonne année !

**Isabelle Surpy  
et Nathalie Robert**

#### L'écologie pour Saint-Chamond, les Verts

Un maire de transition qui coupe le micro à son opposition, parle pendant qu'elle s'exprime, utilise le règlement à sa convenance sans en respecter l'esprit, et accuse cette opposition d'attaques personnelles alors qu'elle ne fait que pointer les contradictions politiques de tel ou tel adjoint, notamment sur les problématiques environnementales. Un maire qui veut imposer à son opposition ce qu'elle aurait le droit ou non d'exprimer, contrignant ainsi celle-ci à demander des suspensions de séance. Un maire qui utilise son pouvoir pour créer des arrêtés politiques contre la gauche et les écologistes, cherchant à leur interdire un autocollant sur leur local de campagne sous prétexte qu'il dépasserait 10 % de la surface vitrée, alors que lui-même a apposé un autocollant couvrant 100 % de sa propre vitrine. Il est temps que la démocratie et l'apaisement reviennent à Saint-Chamond grâce à une équipe qui respectera toute la population saint-chamonaise, et donnera réellement la parole à son opposition.

**Patricia Simonin Chaillot  
et Jean Minnaert**

#### Ça s'est passé

SÉANCE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025

##### Éclairage public : des horloges connectées

Dans le cadre de sa démarche en faveur de la transition énergétique, la Ville a approuvé l'installation de 40 horloges connectées sur son réseau d'éclairage public, en remplacement des horloges astronomiques traditionnelles.

Avec 262 armoires de commande d'éclairage public réparties sur son territoire, la Ville cherche à optimiser leur gestion pour :

- Réduire la consommation d'énergie,
- Optimiser le niveau d'éclairage,
- Déetecter plus rapidement les incidents,
- Baisser les coûts de maintenance et d'entretien.

Dotées de "fonctionnalités intelligentes", ces 40 horloges connectées permettront de faire un test grandeur nature avant une généralisation du dispositif.

##### Résultat du vote

Unanimité : 39



##### Charte du Parc naturel régional du Pilat

La Ville a approuvé la nouvelle Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Pilat. Cette charte, qui définit les objectifs et les actions du Parc pour les 15 prochaines années, est le fruit de cinq années de concertation avec les acteurs du territoire.

La "ville-porte" de Saint-Chamond, comme toutes les communes et intercommunalités comprises dans le périmètre de la révision, était invitée à se positionner sur son adhésion d'ici début mars. L'État ne pourra renouveler le classement du massif en "Parc naturel régional" que si une majorité qualifiée de communes s'engagent dans le projet.

Baptisée "Destination 2041", cette charte entend "inventer un modèle de développement novateur, intégrant les transitions climatique, écologique, démocratique et sociale, adaptées à nos spécificités".

##### Résultat du vote

Unanimité : 39

